

[Français]

## LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSUMÉE CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA DIMINUTION  
DU SERVICE POSTAL

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier):** Monsieur le président, nous n'avons évidemment pas obtenu de réponse claire et précise du président du Conseil du Trésor. Étant donné la promesse du gouvernement d'éliminer 60,000 postes de fonctionnaires, le ministre des Postes peut-il dire quelle a été la contribution de son ministère, à ce jour, à cette généreuse promesse selon laquelle on élimine et diminue le service postal à peu près partout au Canada?

[Traduction]

**L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):** Non, monsieur l'Orateur, je ne peux donner de réponse précise mais je dirais ceci: j'ai moi-même demandé qu'on s'en tienne strictement au principe énoncé par notre parti et ensuite par le gouvernement, c'est-à-dire que les réductions du personnel doivent découler des départs normaux. Comme le député le sait bien, j'ai déclaré publiquement devant un comité de la Chambre que les Postes éprouvent déjà beaucoup de difficulté à maintenir le service et qu'elles ne sont pas un des services gouvernementaux dont on peut réduire fortement les effectifs.

**L'hon. J.-J. Blais (Nipissing):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Voilà qu'à deux reprises le ministre a adopté une attitude carrément contraire aux décisions ou aux politiques du gouvernement, d'abord en ce qui concerne l'ouverture du courrier et ensuite à propos de la réduction de 2 p. 100 de l'effectif. Puisque le ministre a fait des déclarations publiques sur deux des principaux problèmes qui assaillent son ministère, serait-il prêt à remettre sa démission s'il ne parvenait pas à persuader ses collègues du cabinet du bien-fondé de sa position?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question est purement hypothétique.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

## L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne un très grave problème qui sévit dans les provinces de l'Atlantique. En effet, un grand nombre de producteurs de pommes de terre ont perdu la totalité ou une partie de leur récolte faute de pouvoir vendre leurs produits. Depuis trois ans, ces producteurs vendent leurs pommes de terre à des prix inférieurs au prix de revient.

Le ministre peut-il leur garantir qu'ils seront indemnisés de manière qu'ils puissent au moins récupérer leurs frais de production? Peut-il assurer à la Chambre que ces producteurs pourront bénéficier du régime de stabilisation des prix applicables dans l'est du Canada?

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député soulève un problème très grave. Ces

## Questions orales

derniers temps, j'ai eu à répondre à des questions à ce sujet. Je ne suis pas encore en mesure d'affirmer que la récolte de 1978 pourra bénéficier du régime de stabilisation, pas plus que je ne puis déclarer en toute honnêteté, que le gouvernement fédéral est disposé à participer au programme que réclament les producteurs des Maritimes.

● (1500)

Je comprends fort bien les difficultés avec lesquelles les producteurs de pommes de terre sont aux prises au Canada. Cet après-midi, je dois rencontrer deux de mes homologues provinciaux pour discuter de cet état de choses.

**M. Nystrom:** Étant donné qu'Irving Oil—vous vous rendez compte?—a acheté une usine de transformation de la pomme de terre dans l'île du Prince-Édouard et que des Européens sont maintenant en train d'acheter des fermes à pommes de terre dans les provinces atlantiques, le ministre prendrait-il l'initiative d'amorcer des pourparlers avec les gouvernements provinciaux et les producteurs en vue de créer un office ou une commission de commercialisation de la pomme de terre semblable à la Commission canadienne du blé pour assurer aux producteurs une certaine protection?

**M. Wise:** Au sujet de la première question du député, il me semble qu'il s'agit là plutôt d'occupation des sols ou du contrôle du régime foncier, domaine qui relève directement des gouvernements provinciaux, ce que le député sait sûrement. Quant à la seconde question, c'est la première chose dont nous discuterons cet après-midi. Je suis à peu près sûr que mes hauts fonctionnaires auront réussi à fixer des rendez-vous à tous mes homologues provinciaux de l'est du Canada avant le congé de Noël.

\* \* \*

[Français]

## LA FONCTION PUBLIQUE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA PROCÉDURE À SUIVRE  
CONTRE LES FONCTIONNAIRES COUPABLES D'ACTIVITÉS  
POLITIQUES

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Dans un récent bulletin, l'Alliance de la Fonction publique permettait à ses membres certaines activités non politiques et non partisans dans le cadre du référendum qui se tiendra au Québec, rejoignant ainsi l'opinion exprimée par la Commission de la Fonction publique. Or, monsieur le président, à moins d'être d'une naïveté angélique, il est sûr qu'il y aura des activités politiques et partisans dans la campagne référendaire au Québec. Alors ma question est celle-ci: Quelle sera la procédure à suivre pour déposer une plainte à la Commission de la Fonction publique à l'encontre de certains fonctionnaires délinquants, car les dispositions de la loi actuelle stipulent que seul un candidat dans une élection peut déposer une plainte à la Commission de la Fonction publique? Or, comme il n'y aura ni élection, ni encore moins de candidat, quelle sera la procédure à suivre pour déposer une plainte vis-à-vis de ces fonctionnaires récalcitrants?